



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 14

Le 20 novembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AOUT 2017

Représentés : William GARENNE (pouvoir à Eric MATHIEU), Alain MATHIEU (pouvoir à Philippe CHASSARD), Kees VAN DE GOOR (pouvoir à Jean-Luc RIBOULET).

Excusée : Anne MEUNIER.

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX

Monsieur Jean-Louis GOIGOUX demande un droit de réponse suite à un point du dernier Conseil municipal et déclare ne pas vouloir participer aux délibérations du Conseil municipal de ce soir.

I. PROTOCOLE D'ACCORD RPI

Le Conseil municipal, à **6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions**, autorise le Maire à signer le protocole d'accord avec les Maires du RPI Bagnols – Larodde et Madame la Sous-préfète d'Issoire.

II. CONVENTION DE FONCTIONNEMENT RPI

Le Conseil municipal, à **8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**, autorise le Maire à signer la nouvelle convention de fonctionnement du RPI qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

III. ACTUALISATION DES CHARGES LOCATIVES

Le Conseil municipal, à **9 voix pour et 1 abstention**, fixe le nouveau montant des charges locatives des logements, des cabinets médical, de kinésithérapie et d'ostéopathie à compter du 1^{er} septembre 2017.

IV. TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil municipal, à **9 voix pour et 1 abstention**, décide de maintenir les tarifs actuellement pratiqués pour l'année scolaire 2017/2018.

(Prix du repas : 6.10 € - Participation des parents : 3.30 €/enfant).

V. TARIFS 2018 DU CAMPING MUNICIPAL DE LA THIALLE

Le Conseil municipal, à **9 voix pour et 1 abstention**, fixe les tarifs pour l'année 2018 comme suit :

EMPLACEMENTS

Forfait journalier pour 2 adultes et 2 enfants (- 7 ans) : **19.00 €**

Forfait journalier camping-car sans branchement électrique : **11.00 €**

Forfait journalier camping-car avec branchement électrique : **14.00 €**

Adulte : **4.20 €** - Enfant (- 7 ans) : **2.10 €** - Emplacement : **2.20 €** - Véhicule : **2.20 €** - Electricité (3 A) : **3.00 €** - Animal : **1.50 €** - Laverie : **4.50 €** - Sèche linge : **3.60 €** - Pain de glace : **0.50 €**.

CHALETs ET MINI CHALETs

Hébergements	Saison	Nuitée	2 jours	3 jours	4 jours	7 jours	14 jours			
EDELWEISS	Basse	40	69	103	138	241	392			
	Moyenne	57	98	147	196	343	559			
	Haute	92	158	237	316	554	902			
ANAIs	Basse	18	31	46	62	108	176			
	Moyenne	20	34	52	69	120	196			
	Haute	32	55	83	110	193	314			
ELODIE	Basse	23	40	59	79	138	225	Saisons tarifaires	Date début	Date fin
	Moyenne	28	48	72	96	169	274	Moyenne saison	16/12/2017	30/12/2017
	Haute	47	81	121	162	283	461	Basse saison	30/12/2017	23/06/2018
ISABELLE	Basse	25	43	65	86	151	245	Moyenne saison	23/06/2018	14/07/2018
	Moyenne	32	55	83	110	193	314	Haute saison	14/07/2018	25/08/2018
	Haute	52	89	137	179	313	510	Moyenne saison	25/08/2018	01/09/2018
OLGA	Basse	27	46	70	93	163	265	Basse saison	01/09/2018	15/12/2018
	Moyenne	36	62	93	124	217	353			
	Haute	59	101	152	203	355	578			

VI. ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DU PDD

Le Conseil Municipal, à **9 voix pour et 1 abstention**, décide d'adhérer au service retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Puy de Dôme afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL.

VII. REFONTE DU SITE COMMUNAL

Le Conseil municipal, à **9 voix pour et 1 abstention**, autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec Centre France pour un montant de 1 827 € HT et le contrat avec Centre France et la Société Net15.

QUESTIONS DIVERSES

Sujets abordés :

- 1/ Demande d'un miroir hors agglomération
- 2/ Factures d'eau pour 2017 (= 14 400 €)
- 3/ Courrier demande location ancienne Poste pour atelier art graphique
- 4/ Demande de nettoyage du lotissement
- 5/ Droit de réponse de Jean-Louis GOIGOUX.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2017

Absents : William GARENNE, Lydia GIRAUDET, Anne MEUNIER

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX

I. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE

Aux statuts actuels concernant le développement touristique du territoire intercommunal (*Réalisation d'études de faisabilité pour le développement d'outils et d'équipements touristiques – Aménagement, gestion, entretien et animation du Centre Montagnard Cap Guéry et de ses équipements – Acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du Centre Montagnard Cap Guéry*), le Conseil municipal, à **4 voix pour et 4 abstentions**, a voté l'ajout des compétences suivantes : "Développement, aménagement, gestion, entretien et animation du site touristique de La Stèle - Acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du site touristique de La Stèle."

II. RAPPORT DE LA CLECT

Le Conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents**, approuve le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense du 28 septembre 2017.

III. FONDS DE SOUTIEN POUR LES TAP

Le Conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents**, décide de reverser le fonds de soutien prévu dans le cadre des ateliers des écoliers, soit 50 € par élève, à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

IV. VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT		DEPENSES
2051	Concessions, droits similaires	2 100.00
020	Dépenses imprévues	- 2 100.00

V. REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents**, approuve le règlement du service de l'assainissement collectif.

VI. PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE

Le Conseil municipal, *en votant à main levée, à 4 voix pour et 4 voix contre*, émet un avis favorable de principe en faveur du projet, autorise la société ENERTRAG à engager les études de faisabilité du projet et donne mission au Maire pour suivre l'avancement de cette opération.

VII. CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC CAMPO DECOUVERTE

Le Conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents*, autorise le Maire à signer le nouveau contrat de prestations avec l'Association Chalets Découverte.

VIII. CONVENTION TRIPARTITE AVEC EDF

Le Conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents*, autorise le Maire à signer la convention tripartite avec EDF et le comptable de la DGFIP.

IX. RENOUELEMENT CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, adhère à compter du 1^{er} janvier 2018 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail et autorise le Maire à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme.

X. ADHESION CONVENTION GESTION SITUATION INAPTITUDE PHYSIQUE

Le Conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents*, décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2018 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents et autorise le Maire à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme.

XI. MISE EN PLACE DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, décide d'instaurer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) du RIFSEEP à compter du 1^{er} novembre 2017 et de valider les groupes de fonctions et montants maximums annuels proposés.

XII. REALISATION DU DICRIM

Le Conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents*, approuve le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) présenté par la Direction Départementale des Territoires.

XIII. DELEGUE AU SIE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

Le Conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents*, désigne Eric MATHIEU, pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie de Rochefort-Montagne.

XII. MOTION SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE

Le Conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents*, approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'Association des Maires Ruraux de France sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité et s'associe solidairement à la démarche de l'AMRF en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

QUESTIONS DIVERSES

Sujets abordés :

- 1/ Organisation de la Fête du Saint-nectaire 2018
- 2/ Courrier de la Communauté de Communes pour signaler des dégradations au jardin conservatoire
- 3/ Avenir des TAP pour l'année scolaire 2018/2019
- 4/ Martine CHARBONNEL demande la démission de la déléguée au Conseil d'école (Anne MEUNIER).

INFORMATIONS DIVERSES

CLASSEMENT DU CAMPING

Le classement du camping de LA THIALLE, actuellement en 3 étoiles, a été renouvelé pour 5 ans.

COLLECTE DE FICELLES ET FILETS AGRICOLES

Des saches sont à la disposition des agriculteurs en Mairie.

LOGEMENTS LOCATIFS

2 appartements comprenant 1 salon, 1 chambre et 1 salle d'eau : loyers 297 € ou 304 € hors charges sont à louer. S'adresser en Mairie.

INSCRIPTIONS ELECTORALES

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au samedi 30 décembre.

PERMIS DE CONDUIRE ET CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire et aux certificats d'immatriculation des véhicules se font en ligne sur le site <http://www.ants.gouv.fr>. Ils peuvent accéder à ce site depuis leur domicile, via leur ordinateur, leur tablette ou Smartphone. Pour les usagers qui ne disposent pas d'accès internet ou qui éprouvent des difficultés avec les outils informatiques, des points numériques sont ouverts dans les services préfectoraux (3 postes à la Préfecture, 1 poste dans chaque Sous-préfecture du département). Des médiateurs numériques ou des agents d'accueil pourront venir en aide aux usagers qui le souhaiteront.

PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITE)

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant soit à l'officier d'état civil en Mairie (lieu de leur résidence commune), soit à un notaire.

PRIME ISOLATION

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions :

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants :
1 personne 14 308 € - 2 personnes : 20 925 € - 3 personnes : 25 166 € - 4 personnes : 29 400 € -
5 personnes : 33 652 € - Par personne supplémentaire : 4 241 €.

La Prime Isolation est cumulable avec d'autres subventions. Le test d'éligibilité peut se remplir en ligne à cette adresse : <https://www.prime-isolation.fr/>

SITE INTERNET

Afin de nous aider à « construire » le nouveau site internet de la Commune, les commerçants, artisans, producteurs locaux et Présidents des associations sont invités à remettre une photo avec texte à la Mairie pour la publicité de leur(s) activité(s). Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétariat ou auprès de la 1^{ère} adjointe.

MARCHES DE NOEL 2017

Le traditionnel Marché de Noël aura lieu Dimanche 10 décembre à la salle des fêtes. Entrée gratuite et diverses animations.

Le Marché de Noël des écoles du RPI Bagnols – Larodde aura lieu Vendredi 15 décembre à 17 heures à la salle des fêtes de Bagnols, suivi d'un spectacle des enfants à 18 h 30.

